



COMMUNE DE NAUCELLES
Direction Générale des Services

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023 à 19h00

Etaient présents :

Christian POULHES, Maire, <i>Président de la séance</i>	Cédric CIVIALE, conseiller municipal
Christine TOUZY, 1 ^{er} Adjointe	Marie-Christine CLUSE, conseillère municipale
Bernard CHALIER, 2 ^{ème} Adjoint	Marielle DENISE, conseillère municipale
Evelyne LADRAS, 3 ^{ème} Adjointe	Michel LAVAL, conseiller municipal
Michel ARRESTIER, 4 ^{ème} Adjoint	Albert LINARD, conseiller municipal
Nadine ROQUESSALANE, 5 ^{ème} Adjointe	Sébastien MERCIER, conseiller municipal
Paul MARTINS, conseiller délégué	Patricia SAGUETON-PILLU, conseillère municipale
Morgane ROCHE, conseillère déléguée	Cécile SENAUD, conseillère municipale
	Bertrand TOUBERT, conseiller municipal

Avaient donné leurs pouvoirs :

Corinne FALIES-PLANTADE à Christine TOUZY
Cédric LASMARTRES à Nadine ROQUESSALANE

Absents :

Corinne FALIES-PLANTADE
Cédric LASMARTRES

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 qui est approuvé à 16 voix pour et 3 voix contre (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD).

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

2023 – 001 - Attribution d'une subvention au groupe Salers Evolution

Rapporteur : M le Maire

Adoptée à 18 voix pour et 1 abstention (Mme PILLU-SAGUETON)

Monsieur le Maire informe le conseil que le groupe Salers Evolution a sollicité une subvention pour le traditionnel Salon de l'Agriculture qui aura lieu à Paris du 25 février au 5 mars 2023.

A cette occasion, la race Salers sera représentée par l'équipe du salon de cette année, « Ovalie »

Après en avoir discuté avec le Conseil municipal, il est décidé d'attribuer une subvention de 150€ pour la promotion de la vache Salers à Paris

2023 – 002 - Approbation du Compte de gestion du Budget principal établi par M. le Receveur :

Rapporteur : M le Maire

Adoptée à 16 voix pour et 3 voix contre (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le Budget principal primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Monsieur le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion du Budget principal dressé, pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2023 – 003 - Approbation du Compte de gestion du Budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » établi par M. le Receveur :

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 16 voix pour et 3 voix contre (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le Compte de gestion du budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2023 – 004- Approbation du Compte de gestion du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE établi par M. le Receveur

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 16 voix pour et 3 voix contre (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le Compte de gestion du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2023 – 005 - Approbation du Compte administratif du Budget principal 2022 :

Rapporteur : Mme TOUZY

Adoptée à 16 voix pour et 3 contres (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD)

Mme Christine TOUZY, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2022, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 314 898.35€
Recettes	1 693 083.59 €
Excédent de clôture :	378 185.24 €

Investissement

Dépenses	545 478.84€
Recettes	647 941.29€
Restes à réaliser Dépenses:	1 080 604.00€
Restes à réaliser Recettes:	738 757.00 €
Besoin de financement :	239 384.55 €

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget principal 2022.

2023 – 006 - Approbation du Compte administratif du Budget annexe Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » 2022

Rapporteur : Mme TOUZY

Adoptée à 16 voix pour et 3 contres (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD)

Mme Christine TOUZY, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » 2022, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	235 300.99 €
Recettes	229 596.22 €
Déficit de clôture :	- 5 704.77 €

Investissement

Dépenses	4 665.53 €
Recettes	3 575.24 €
Restes à réaliser Dépenses:	0 €
Restes à réaliser Recettes:	0 €
Besoin de financement :	1 090.29 €

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget annexe de la Structure Multi-Accueil «Les PITIOUS 2022».

2023–007 – Approbation du Compte administratif du Budget annexe Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE 2022 :

Rapporteur : Mme TOUZY

Adoptée à 16 voix pour et 3 contres (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD)

Mme Christine TOUZY, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2022, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	54 373.69€
----------	------------

Recettes	54 373.69€
Excédent de clôture :	0 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0€
Besoin de financement :	0 €

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE 2022.

2023 - 008 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour le Budget principal.

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 16 voix pour et 3 contres (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD)

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	378 185.24 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	276 203.16 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	101 982.08 €
Ligne 002 du compte administratif	
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	378 185.24 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	102 462.45 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 341 847.00 €
Besoin de financement F	=D+E - 239 384.55 €
AFFECTATION = C =G+H	378 185.24 €
1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement	239 384.55 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	138 800.69 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

2023- 009 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le Budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS».

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 16 voix pour et 3 contres (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :	0.00 €
- un déficit de fonctionnement de :	5 704.77 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 52 897.66 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	47 192.89 €
Ligne 002 du compte administratif	
C Résultat à affecter	

= A+B (hors restes à réaliser)	- 5 704.77 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-1 090.29€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0 €
Besoin de financement F =D+E	- 1 090.29 €
AFFECTATION = C =G+H	- 5 704.77 €
1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 090.29 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	6 795.06 €

2023 - 010 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE.

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 16 voix pour et 3 contres (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 0 €

B Résultats antérieurs reportés 0 €

Ligne 002 du compte administratif

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 0.00 €

D Solde d'exécution d'investissement 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 0.00 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement

2) H Report en fonctionnement R 002 0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €

2023 - 011 – Affaire 82 140 272 EP Remplacement EP accidenté au Bourg Rue du Stade :

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 16 voix pour et 3 contres (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant HT de l'opération s'élève à 1 200.00€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
3. De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

2023 - 012 – Affaire 82 140 275 EP Remplacement EP accidenté Lot. Viers

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 16 voix pour et 3 contres (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant HT de l'opération s'élève à 1 760.00€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
3. De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

2023 - 013 – Affaire 82 140 276 EP Remplacement EP accidenté Rue de l'Authre

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 16 voix pour et 3 contres (Mme CLUSE, M. LAVAL et M. LINARD)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant HT de l'opération s'élève à 600.00€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
3. De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.